

# OMPI



SCIT/SDWG/4/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 novembre 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

**COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET  
LA DOCUMENTATION**

**Quatrième session  
Genève, 26 – 30 janvier 2004**

HARMONISATION ET IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTES PARTIES  
DES DESCRIPTIONS DE BREVET

*Document établi par le Secrétariat*

1. Dans une lettre datée du 20 août 2003, le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) a attiré l'attention du Bureau international sur un problème auquel sont confrontés les utilisateurs de l'information en matière de brevets, à savoir les difficultés soulevées par le renvoi aux citations et la localisation de parties déterminées d'un document de brevet (par exemple, lorsqu'un document de brevet est mis à disposition sur un support électronique, l'identification de parties déterminées du texte de la description peut se révéler difficile si la présentation du document dépend des paramètres du logiciel de l'utilisateur). Ce problème est lié aux divers types de supports sur lesquels les documents de brevet sont actuellement mis à disposition.
2. Une traduction de la lettre du PDG figure dans l'annexe du présent document.
3. Dans un premier temps, le PDG propose de réaliser une enquête en vue de préciser les différentes pratiques suivies par les offices de propriété industrielle pour surmonter les difficultés mentionnées au paragraphe 1.

*4. Le Groupe de travail sur les normes et la documentation est invité*

*a) à examiner la lettre du PDG figurant dans l'annexe du présent document; et,*

*b) s'il y a lieu, à créer une tâche en vue de réaliser l'enquête visée au paragraphe 3.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

**Traduction d'une lettre datée du 20 août 2003 (référence WIPO\_20032008\_2)**

**adressée par** : M. Ralf H. Behrens,  
secrétaire général du Groupe de documentation sur les brevets  
(PDG)

**à** : M. Angel Lopéz Solanas,  
chef du Service des normes et de la documentation de l'OMPI

**Objet** : identification des différentes parties des descriptions de brevet

Monsieur,

Dans le cadre de leurs activités, les membres du groupe de travail IMPACT (Incidence de la législation en matière de brevets sur la documentation) du PDG ont étudié le thème suivant : "Harmonisation et identification des différentes parties des descriptions de brevet". Nous avons noté que, en fonction du support sur lequel le document est enregistré et édité, des résultats différents peuvent être obtenus pour un même document. Aussi, la citation de certaines parties des documents de brevet, qui fait partie du travail quotidien des examinateurs de brevets, des conseils en brevets et des spécialistes de l'information en matière de brevets, soulève-t-elle des difficultés.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour tenter de résoudre ce problème. Puisque la numérotation des paragraphes ne dépend pas du support d'impression, le PDG accepte pleinement cette méthode comme une première étape vers la résolution du problème.

Néanmoins, il convient d'admettre que d'autres problèmes sont susceptibles de se poser. En fonction du domaine technique (par exemple, la chimie) ou de la langue utilisée, souvent, de très longs paragraphes sont créés. Même la numérotation des paragraphes ne résout pas le problème posé par la nécessité d'identifier sans ambiguïté une citation dans certaines circonstances. Une solution éventuelle consiste à utiliser le comptage des mots comme méthode technique. Par ailleurs, élaborer des instructions visant à expliquer aux déposants les problèmes susceptibles de se poser dans ces cas peut constituer une autre solution.

Il convient également de mentionner les incidences du dépôt en ligne. Le dépôt en ligne modifie complètement les exigences en matière de visualisation et de présentation. Ces nouveaux éléments doivent aussi être pleinement pris en considération dans la recherche d'une solution normalisée.

Nous proposons de lancer, dès que possible, des consultations sur ce sujet afin d'encourager l'élaboration de "pratiques recommandées" dans ce domaine, éventuellement grâce à la création d'une nouvelle norme.

Dans un premier temps, il conviendrait de préciser les différentes procédures utilisées dans les offices de brevets. Quels offices ont adopté la numérotation des paragraphes? Quels offices ont pris d'autres mesures pour résoudre ce problème? Qu'est-il prévu de faire dans l'avenir? Quels aspects semblent soulever des difficultés? Le résultat de l'enquête donnerait une idée précise de la situation actuelle, ce qui serait très utile à tous les utilisateurs de l'information en matière de brevets qui pourraient ainsi faire des citations sans ambiguïté.

Dans une deuxième phase, les parties concernées devraient convenir d'une procédure visant à permettre à tous les utilisateurs de l'information en matière de brevets de citer des documents sans ambiguïté, indépendamment du support utilisé.

Il a généralement été admis qu'une telle initiative doit être lancée au niveau de l'OMPI. Nous voudrions donc lui demander d'inscrire cette question à l'ordre du jour du groupe de travail compétent du SCIT.

Veillez agréer, ...

(Signé :) Ralf H. Behrens

[Fin de l'annexe et du document]